

► **Axe 1 : Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et la qualité de l'air des bâtiments et de leurs usages**

- ⇒ Encourager la rénovation énergétique du parc ancien
- ⇒ Développer l'utilisation d'énergies renouvelables
- ⇒ Promouvoir l'exemplarité de la collectivité (bâtiments tertiaires, éclairage public)
- ⇒ Responsabiliser les usagers face à la production et l'utilisation de l'énergie
- ⇒ Promouvoir un urbanisme durable
- ⇒ Améliorer la qualité de l'air des bâtiments

► **Axe 2 : Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux**

- ⇒ Maintenir / développer le potentiel de captage de CO₂ de l'agriculture/ la forêt/ le bocage
- ⇒ Développer la production d'énergie locale, tout en favorisant les économies d'énergie
- ⇒ Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage qui permettent de maîtriser les émissions de GES et de polluants tout en étant économiquement bénéfiques
- ⇒ Anticiper le changement climatique pour une meilleure résilience des systèmes agricoles et pouvoir exploiter les opportunités
- ⇒ Développer des filières courtes

► **Axe 3 : Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural**

- ⇒ Favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs
- ⇒ Sécuriser les déplacements des usagers
- ⇒ Favoriser le développement du télétravail et du cotravail
- ⇒ Faire émerger une réflexion sur les déplacements

► **Axe 4 : Réduire la dépendance aux énergies fossiles en développant la production d'énergie renouvelable**

- ⇒ Développer le mix énergétique et les réseaux associés
- ⇒ Valoriser les ressources locales/ renouvelables et durables
- ⇒ Responsabiliser les usagers face à la production et l'utilisation de l'énergie

► **Axe 5 : Assurer la préservation de la ressource en eau**

- ⇒ Responsabiliser les usagers face à la consommation d'eau
- ⇒ Préserver la qualité de la ressource

► **Axe 6 : Accompagner les entreprises vers une démarche éco-responsable**

- ⇒ Développer de nouveaux modes de travail
- ⇒ Maîtriser les consommations énergétiques
- ⇒ Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements des salariés
- ⇒ Développer une démarche d'économie circulaire

► **Axe 7 : Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique**